

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 12 décembre 2022 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Serge Thomassin, Renaud Fortier, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Olivier Duval.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 870-2022

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 870-2022 amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 148-2005 et le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier diverses dispositions.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. M. Claude Gilbert pose une question sur les dispositions relatives aux cases de stationnement et aux enseignes électroniques. La greffière et le directeur général donnent plus d'informations à M. Gilbert et l'invitent à communiquer avec le Service de l'urbanisme à ce sujet. Aucune autre personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 39.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 22-13208

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 5.25 Embauche d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture.
- 5.26 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2023.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 22-13209

Séance ordinaire du 28 novembre 2022

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2022 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 22-13210

Adoption du Règlement numéro 866-2022

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 14 novembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
DISSIDENCE par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU à la majorité des membres présents

QUE le **Règlement numéro 866-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser des jumelés et des multifamiliales dans les futures 140^e Rue et 143^e Rue en haut de la 22^e Avenue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 866-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13211

Adoption du Règlement numéro 871-2022

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 28 novembre 2022;

ATTENDU : que lors de la présentation de l'avis de motion les travaux préparatoires du budget 2023 étaient en cours et qu'aucun montant n'était inscrit au projet de règlement;

ATTENDU : que les taux des différentes taxes et tarifs ont été confirmés lors de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 lors de la séance du budget;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval

ET RÉSOLU unanimement
QUE le Règlement numéro 871-2022 ayant pour objet de décréter les taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2023, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 871-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13212

Adoption du Règlement 872-2022

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que suite à l'avis de motion du 28 novembre dernier, le conseil a décidé de modifier l'article 6.14 du projet de règlement 872-2022 de façon à retirer la mention relative au bain public extérieur;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
DISSIDENCE par madame la conseillère Esther Fortin et monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU à la majorité des membres présents

QUE le Règlement numéro 872-2022 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2023 soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 872-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13213

Adoption du Règlement numéro 873-2022

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 873-2022 établissant la tarification aux restaurants du centre sportif Lacroix-Dutil et du centre de ski, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 873-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE
ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 22-13214

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 1^{er} décembre 2022, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 9 066 193,67 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 9 066 193,67 \$ couvrant la période du 18 novembre 2022 au 1^{er} décembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13215

Adjudication du contrat pour l'entretien des aménagements paysagers de la promenade Redmond pour 36 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES JARDINS DE LA PASSION INC.	211 057,92 \$
GROUPE FERTI (FERTIBEAUCE INC.)	303 344,77 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES JARDINS DE LA PASSION INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **LES JARDINS DE LA PASSION INC.** le contrat pour l'entretien des aménagements paysagers de la promenade Redmond pour un montant total de 211 057,92\$ incluant toutes les taxes applicables, pour une période de 36 mois débutant le 1^{er} mai 2023, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 211 057,92 \$ incluant toutes les taxes applicables soit payable à même le budget de fonctionnement pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13216

Adjudication du contrat pour l'entretien des aménagements paysagers des parcs et espaces verts pour 36 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

MONTANT

GROUPE FERTI (FERTIBEAUCE INC.)

704 801,81 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **GROUPE FERTI (FERTIBEAUCE INC.)** le contrat **pour l'entretien des aménagements paysagers des parcs et espaces verts pour un montant total corrigé et estimé de 735 879,55 \$** incluant toutes les taxes applicables, **pour une période de 36 mois débutant le 1^{er} mai 2023**, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 735 879,55 \$ incluant toutes les taxes applicables soit payable à même le budget de fonctionnement pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13217

Approbation des prévisions budgétaires 2023 de Taxibus Saint-Georges

ATTENDU : que Taxibus Saint-Georges a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année 2023;

ATTENDU : que pour avoir droit à l'aide financière du programme d'aide au développement du transport collectif du MTQ, la Ville doit approuver le budget de Taxibus Saint-Georges;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve les prévisions budgétaires 2023, telles que déposées par Taxibus Saint-Georges.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13218

Approbation du budget 2022 de Transport Autonomie Beauce-Etchemins

ATTENDU : que Transport Autonomie Beauce-Etchemins a adopté son budget 2022 et sa grille tarifaire 2022 et les a déposés à la Ville pour approbation afin de bénéficier du programme d'aide financière au transport collectif du ministère des Transports;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve le budget 2022 et la grille tarifaire 2022 tels que déposés par Transport Autonomie Beauce-Etchemins, lesquels sont joints à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13219

Approbation des budgets révisés en date du 2 et du 16 novembre 2022
de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière

ATTENDU : que la Ville a reçu des demandes de budgets révisés en date du 2 novembre et du 16 novembre 2022 pour l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière concernant des sommes supplémentaires pour la crise du logement, pour la Brigade Covid et pour des travaux additionnels soit le remplacement de serrures et de poignées de l'ensemble immobilier 2858;

ATTENDU : que ces budgets révisés doivent être approuvés par la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve les budgets révisés de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière tel que déposé à la Société d'habitation du Québec, en date du 2 et du 16 novembre 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13220

Acceptation des ordres de changement pour les travaux d'égout sanitaire
des 77^e Rue et 78^e Rue

ATTENDU : que pendant l'exécution du projet des travaux supplémentaires ont eu lieu;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ing. directeur des Services techniques à l'effet d'autoriser les ordres de changement OC-1 à OC-4 pour ces travaux au montant de 20 555,16 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les ordres de changement suivants :

OC-1:	Secteur 1B : Réparation aqueduc	6115,06 \$
OC-2:	Secteur 1C : Recherches de conduites, réparation drains, conduite pluviale, conduite d'eau	10 570,50 \$
OC-3 :	Secteur 3B : Réparations conduites aqueduc, remplacement poteau de service et arrêt de ligne	3029,43 \$
OC-4	Secteur 1B : Travaux d'électricité pour 3 résidences	840,17 \$

QUE la somme de 20 555,16 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même les Règlements numéros 814-2021, 815-2021 et 816-2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13221

Acceptation d'honoraires supplémentaires en ingénierie et en architecture
par la firme Services EXP pour la mise à niveau de l'usine d'épuration

ATTENDU : que dans le cadre de la préparation des plans et devis pour la mise à niveau de l'usine d'épuration, des honoraires supplémentaires sont réclamés par la firme Services EXP;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ing. directeur des Services techniques à l'effet d'accepter partiellement la demande d'honoraires supplémentaires par Services EXP;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la demande d'honoraires supplémentaires en ingénierie et en architecture de Services EXP pour la mise à niveau de l'usine d'épuration pour un montant total de 87 530,47 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE la somme de 87 530,47 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 766-2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13222

Versement d'une aide financière au Festival Beauceron de l'Érable

ATTENDU : que le Festival Beauceron de l'Érable désire tenir un festival en mai 2023 à l'espace Carpe Diem;

ATTENDU : que le Festival Beauceron de l'Érable demande une aide financière de 15 000 \$ pour la tenue de cet événement;

ATTENDU : la recommandation du Comité des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil s'engage à verser au Festival Beauceron de l'Érable une aide financière de 15 000 \$ pour la tenue du festival en mai 2023 à l'espace Carpe Diem.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13223

Versement d'une aide financière triennale à Créativa Productions

ATTENDU : que Créativa Productions désire poursuivre le développement de la musique du monde de par son festival unique le Solstice Festival;

ATTENDU : sa demande d'aide financière pour la tenue de cet événement;

ATTENDU : la recommandation du Comité des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde à Créativa Productions une aide financière triennale de 20 000 \$ en 2023, 15 000 \$ en 2024 et 10 000 \$ en 2025, conditionnellement à la tenue du Solstice Festival à chacune de ses années à l'espace Carpe Diem et sur présentation de ses états financiers annuellement.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement pour chacune des années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-13224

Prolongation de l'aide financière aux producteurs agricoles pour l'acquisition d'une presse pour les plastiques d'ensilage

ATTENDU : que la collecte mensuelle des plastiques d'ensilage se terminera à la fin de décembre 2022;

ATTENDU : qu'à compter de janvier 2023, les producteurs agricoles auront la responsabilité d'aller les porter à l'un des points de dépôts sur le territoire en utilisant les sacs Agrirécup;

ATTENDU : qu'aux termes de la résolution numéro 22-13053 adoptée le 12 septembre 2022, le conseil a autorisé le versement d'une aide financière de 200 \$ jusqu'au 31 décembre 2022, à chaque producteur qui se serait équipé d'un pressoir destiné à compacter en ballot les pellicules d'ensilage et qui aurait fait inspecter et valider son équipement par un représentant de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière de 200 \$ à chaque producteur qui s'équippa d'un pressoir destiné à compacter en ballot les pellicules d'ensilage et qui aura fait inspecter et valider son équipement par un représentant de la Ville, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13225

Vente d'une camionnette à Les Encans Ritchie, Ville de Mont-Saint-Hilaire

ATTENDU : que le Service des travaux publics a procédé cette année au remplacement de la camionnette Ford F-150, de l'année 2012 # 62 et qu'elle n'est plus utilisée;

ATTENDU : que cette camionnette n'est plus affectée à l'utilité publique;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur associé du Service des travaux publics, à l'effet d'autoriser la vente de cette camionnette à l'encan;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la vente de la camionnette Ford F-150, de l'année 2012 # 62 pour le prochain encan qui aura lieu les 13 et 14 décembre 2022, par Les Encans Ritchie, Ville de Mont-Saint-Hilaire et confirme que cette camionnette n'est plus affectée à l'utilité publique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13226

Renouvellement du contrat de service avec la firme Infotech pour le logiciel du Service de l'urbanisme

ATTENDU : que la suite de logiciels de la firme Infotech utilisée par le Service d'urbanisme doit être supportée et maintenue sur une base continue;

ATTENDU : que le coût pour 2023 est de 15 809,06 \$ incluant toutes les taxes applicables;

ATTENDU : que la firme Infotech nous garantit le même prix conditionnellement à ce que la Ville renouvelle le contrat pour une durée de 4 ans;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de renouveler le contrat de service avec la firme Infotech pour un montant annuel de 15 809,06 \$, incluant toutes les taxes applicables, et ce, pour une période de 4 ans débutant le 1^{er} janvier 2023.

QUE la somme de 63 236,24 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13227

Renouvellement de l'entente concernant le support de services informatiques fourni par la Ville à la MRC de Beauce-Sartigan

ATTENDU : l'entente existante entre la Ville et la MRC de Beauce-Sartigan concernant la fourniture de services de support informatique;

ATTENDU : que des modifications ont été apportées et que cette entente doit être renouvelée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le renouvellement de l'entente concernant le support de services informatiques fourni par la Ville à la MRC de Beauce-Sartigan, laquelle sera renouvelable automatiquement chaque année.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-13228

Rectification de servitudes sur la 38^e Rue B

ATTENDU : que la Ville bénéficie actuellement d'une servitude d'égout sanitaire dans le secteur de la 38^e Rue B, en vertu des actes publiés sous les numéros 12 735 724 et 12 725 524;

ATTENDU : qu'une conduite d'égout pluvial passe aux mêmes endroits et que lesdits actes auraient dû inclure une servitude à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la rectification des actes de servitudes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Beauce sous les numéros 12 735 724 et 12 725 524 afin que le terme « égout sanitaire » soit remplacé par le terme « égouts sanitaire et pluvial » à chaque endroit où il est mentionné dans lesdits actes.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13229

Vente d'un terrain dans la 108^e Rue à BOA-FRANC INC.

ATTENDU : la demande de BOA-FRANC INC. d'acquérir un terrain situé dans la 108^e Rue près du dépôt à neige, soit le lot numéro 6 528 341;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de vendre à BOA-FRANC INC. au prix de 33 445,43 \$ plus toutes les taxes applicables, un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS CINQ CENT VINGT-HUIT MILLE TROIS CENT QUARANTE ET UN (6 528 341)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me André Poirier, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13230

Adoption du nouvel organigramme pour le Service des travaux publics

ATTENDU : que suite à la restructuration du Service des travaux publics, une recommandation a été faite à l'effet de modifier l'organigramme du Service;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur associé des Travaux publics, de M. Claude Poulin, directeur général ainsi que de Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte le nouvel organigramme du Service des travaux publics, lequel organigramme est joint à la présente résolution, en ajoutant le poste de chef de Division – Signalisation et espaces verts et en abolissant celui de coordonnateur - Immeubles et équipements.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13231

Nomination d'un chef de Division – Signalisation et espaces verts pour le Service des travaux publics

ATTENDU : la restructuration du Service des travaux publics;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur associé du Service des travaux publics, de M. Claude Poulin, directeur général ainsi que de Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la nomination de M. Bertrand Bergeron à titre de chef de Division – Signalisation et espaces verts pour le Service des travaux publics, selon les conditions de travail du personnel cadre, classe 2 – échelon 8 à compter du 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13232

Embauche de préposés à la fabrication de neige pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de préposés à la fabrication de neige pour une période temporaire;

ATTENDU : la recommandation de M. Samuel Duval, régisseur – Entretien parcs et plein air, de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture ainsi que de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue aux rapports d'embauches joints à la présente résolution.

Préposés à la fabrication de neige :

Mathieu Arguin
Dave Paquet

Justin Maheux

Julien Rhéaume

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13233

Embauche de préposés aux remontées mécaniques et un commis de restaurant pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de préposés aux remontées mécaniques et de commis de restaurant pour une période temporaire;

ATTENDU : la recommandation de M. Jean-Marie Dionne, régisseur – Ski et plein air par intérim, de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture ainsi que de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche joint à la présente résolution.

Préposés aux remontées mécaniques :

Samuel Boucher-Allaire Mael Grégory Grondin

Préposée aux remontées mécaniques et commis de restaurant :

Éloïse Banor

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13234

Embauche d'une commis de restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher une commis de restaurant pour le Service des loisirs et de la culture pour une période temporaire;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, régisseur – Aréna et installations aquatiques, de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture ainsi que de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à cette embauche;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Joane Bilodeau à titre de commis de restaurant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche joint à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13235

Embauche d'une commis de restaurant pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher une commis de restaurant pour une période temporaire pour le centre de ski;

ATTENDU : la recommandation de M. Pier-Alexandre Lagrange, coordonnateur – Ski et jeunesse, de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques à l'effet de procéder à cette embauche;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Joane Bilodeau à titre de commis de restaurant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche joint à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13236

Démission de la greffière adjointe à la cour municipale

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Audrey Potvin à titre de greffière adjointe à la cour municipale;

ATTENDU : la recommandation de Mme Mélanie Labbé, chef de Division – Cour municipale et de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Audrey Potvin à titre de greffière adjointe à la cour municipale, et ce, à compter du 17 décembre 2022 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13237

Création d'un comité de travail et de suivi de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) et FAMILLE

ATTENDU : que dans le cadre de la mise à jour de la politique MADA et de son plan d'action, il est nécessaire de procéder à la création d'un comité de travail et de suivi de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) et FAMILLE

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la création du comité de travail et de suivi de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) et FAMILLE composé des personnes suivantes :

- Mme Manon Bougie, conseillère municipale responsable des questions familles et aînés;
- Mme Lucie Girard, Association des personnes handicapées de la Chaudière;
- Mme Marie-Pier Paquet, famille d'accueil;
- Mme Anne Roy, Association des bénévoles Beauce-Sartigan;
- Mme Isabelle Gagnon, chef de division, loisirs et plein air au Service des loisirs et de la culture;
- Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture;
- M. Jacques Bolduc, FADOQ Assomption;
- M. Gaétan Pouliot, FADOQ Saint-Georges.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13238

Embauche d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture pour une période temporaire;

ATTENDU : la recommandation de M. Éric Pouliot, coordonnateur sportif, de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, ainsi que de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Louis-Philippe Roy;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Louis-Philippe Roy à titre de préposé à la maintenance selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche joint à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-13239

Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2023

ATTENDU : que ce conseil désire renouveler son adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le paiement de la cotisation pour demeurer membre de l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 31 056,14 \$ incluant toutes les taxes applicables, comprenant la cotisation annuelle et la tarification au Carrefour du capital humain.

QUE la somme de 31 056,14 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement de l'année 2023.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2022

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de novembre est déposé au conseil.

DECLARATIONS DES INTERETS PECUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil sont déposées au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE AU BAR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une préposée au bar pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 2 décembre 2022 au 10 août 2023 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DE PATINOIRE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un responsable de patinoire pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 5 décembre 2022 au 30 mars 2023 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé dont une rencontre sur l'étude du budget et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Olivier Duval sur Beauce Art, par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité de développement durable, par messieurs les conseillers Jean Perron et Serge Thomassin sur le Club de Hockey Beauce-Échemins 2016 et sur le comité de la sécurité publique de la MRC, par madame la conseillère Manon Bougie sur le comité santé et mieux-être, sur le conseil d'administration de Transport Autonomie Beauce-Échemins et sur le comité de la famille et des aînés et par monsieur le maire Claude Morin sur Destination Beauce et sur le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Michel Thibodeau pose des questions sur la taxe foncière générale pour le secteur de Saint-Jean-de-la-Lande, sur la tarification ainsi que sur les points 5.2, 5.3 et 5.10 de l'ordre du jour de la séance ordinaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 37, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Thomassin, appuyée par madame la conseillère Manon Bougie, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
